



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-031-2023-03

PUBLIÉ LE 10 MARS 2023

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France /

IDF-2023-03-08-00003 - Arrêté de nomination du président du jury AEP
2023_RAA IDF (2 pages)

Page 3

IDF-2023-03-09-00001 - Arrêté de nomination du président du jury CEEP
2023 RAA IDF (2 pages)

Page 6

Direction régionale et interdépartementale de
l'équipement et de l'aménagement
d'Ile-de-France

IDF-2023-03-08-00003

Arrêté de nomination du président du jury AEP
2023_RAA IDF



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement et des transports
Direction des routes d'Île-de-France**

ARRÊTÉ N° DRIEAT-IDF-2023-0237

nommant le président du jury au titre de l'année 2023
pour les concours externe et interne
d'Agents d'Exploitation Principaux des Travaux Publics de l'État branche
« routes, bases aériennes »

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 91-393 du 25 avril 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté n° IDF-2022-07-19-00005 du 19 juillet 2022 du préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Madame Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports Île-de-France, en matière administrative, notamment son article 4 ;

Vu la décision n°DRIEAT-IDF-2023-0055 du 17 janvier 2023 de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, portant subdélégation de signature en matière administrative, à Monsieur Jacques SALHI, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur des routes d'Île-de-France ;

Tél : 01 46 76 87 58/ 88 28

Méi : bfc.sgd-dirif.drieat-if@developpement-durable.gouv.fr

15 rue Olof Palme, 94046 CRÉTEIL

www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Marc CROUZEL, directeur adjoint territorial des routes d'Île-de-France est nommé président du jury pour le concours d'Agents d'Exploitation Principaux des Travaux Publics de l'État branche « routes, bases aériennes » organisé par la Direction des routes d'Île-de-France de l'État au titre de l'année 2023.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Créteil, le 08 mars 2023

Pour le préfet et par subdélégation,

**Le directeur régional
et interdépartemental adjoint,
directeur des routes d'Île-de-France**

signé

Jacques SALHI

Direction régionale et interdépartementale de
l'équipement et de l'aménagement
d'Ile-de-France

IDF-2023-03-09-00001

Arrêté de nomination du président du jury CEEP
2023 RAA IDF



ARRÊTÉ n°DRIEAT-IDF - 2023-0241

nommant le président du jury au titre de l'année 2023 pour le concours professionnel 2023 pour l'accès au grade de chef d'équipe d'exploitation principal des travaux publics de l'État, branche « routes, bases aériennes »

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 91-393 du 25 avril 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 26 février 2019 fixant les modalités d'organisation générale et la nature des épreuves du concours professionnel pour l'accès au grade de chef d'équipe d'exploitation principal des travaux publics de l'État ;

Vu l'arrêté n° DRIEAT-IDF-2023-0103 du 25 janvier 2023 portant ouverture, au titre de 2023, d'un concours professionnel pour l'accès au grade de chef d'équipe d'exploitation principal des travaux publics de l'État, branche « routes, bases aériennes » ;

Vu l'arrêté n° IDF-2022-07-19-00005 du 19 juillet 2022 du préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Madame Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports Île-de-France, en matière administrative, notamment son article 4 ;

Vu la décision n° DRIEAT-IDF-2023-0055 du 17 janvier 2023 de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, portant subdélégation de signature en matière administrative, à Monsieur Jacques SALHI , directeur des routes Île-de-France ;

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Marc CROUZEL, directeur adjoint territorial des routes d'Île-de-France est nommé président du jury pour le concours professionnel pour l'accès au grade de chef d'équipe d'exploitation principal des Travaux Publics de l'État branche « routes, bases aériennes » organisé par la Direction des routes d'Île-de-France de l'État au titre de l'année 2023.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Créteil, le 09 mars 2023

Pour le préfet et par subdélégation,

**Le directeur régional
et interdépartemental adjoint,
directeur des routes d'Île-de-France**

signé

Jacques SALHI